

**PROCEDURE DE REORIENTATION EN LICENCE STAPS 1^{ère} ANNEE
A L'ISSUE DU 1^{er} SEMESTRE**

- Année universitaire 2016-2017

ETUDIANTS CONCERNES :

La réorientation concerne uniquement les étudiants inscrits dans une autre U.F.R. (dont IUT) ; une école (chimie, architecture) ; un institut (ISEM-IPAG) ; un BTS.

Ceux provenant d'une école privée ne sont pas concernés par une réorientation.

PROCEDURE :

Télécharger [le dossier de demande de réorientation](#) et [le formulaire vœux spécialités sportives](#) en 1^{ère} année de Licence STAPS et le déposer, accompagné des pièces justificatives, avant le **lundi 21 novembre 2016 à 12H.**

La recevabilité de toutes les demandes de réorientation sera évaluée par une commission pédagogique et sera également étudiée en fonction des capacités d'accueil de l'UFR STAPS.

La commission pédagogique se réunira le 1er décembre 2016 et les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande, par voie postale, à partir de la semaine du 5 décembre 2016.

INSCRIPTION :

Les étudiants ayant reçu un avis **favorable** seront donc autorisés à s'inscrire en Licence 1^{ère} année 2^{ème} semestre.

Ils seront contactés par la gestionnaire du service scolarité de la Licence 1 : Mme BRANGBOUR-GUYOT qui leur fixera un rendez-vous en janvier afin de procéder à leur inscription administrative. Ils devront se présenter le jour du rendez-vous munis des [pièces nécessaires à la constitution du dossier](#).

RAPPEL :

Article 6 : Progression dans le cursus (extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances 2013/2014)

Le passage dans l'année supérieure n'est possible qu'après validation complète de l'année en cours (soit par acquisition de chaque semestre, soit par compensation entre les deux semestres de la même année)